



DIEC/21-909-1940 du 22/11/2021

INSCRIPTIONS AUX EPREUVES DU CONCOURS GENERAL DES METIERS - SESSION 2022

Référence : Note de service du 20 octobre 2021, publiée au BOEN n°41 du 4-11-2021

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissements des lycées professionnels publics, privés sous contrat et des CFA

Dossier suivi par : Mme MORLON - Tel : 04 42 91 72 59 - Courriel : corinne.morlon@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la circulaire relative aux épreuves du concours général des métiers pour la session 2022 ainsi que le modèle de fiche à renseigner en annexe 1.

Organisation du concours général des métiers - Session 2022

La présente note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et d'organisation de la session 2022 du concours général des métiers.

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Le concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs jeunes en classe de terminale ou année de terminale de baccalauréat professionnel qui suivent assidûment les enseignements en classe des établissements publics ou privés sous contrat de type lycée professionnel (LP ou LPO) ou centre de formation d'apprentis.

Le concours est ouvert pour la session 2022 dans les spécialités qui figurent sur la fiche récapitulative jointe en annexe.

Le concours comporte :

- ✓ Une première partie, dans l'académie, qui se déroulera **le mardi 8 mars 2022** pour toutes les spécialités.
- ✓ Une seconde partie, dans l'établissement et l'académie d'accueil, qui fera l'objet ultérieurement d'une circulaire élaborée par l'académie en charge de la spécialité. Réservée aux seuls candidats sélectionnés par le jury national, elle se déroulera sous forme d'épreuve pratique organisée au plan national, à titre d'épreuve finale du concours, **entre le lundi 9 mai et le lundi 30 mai 2022**.
Les frais de transport et d'hébergement des candidats sont pris en charge par leur établissement d'origine.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Seuls les chefs d'établissements et les directeurs de CFA proposent les candidats, après avis des enseignants.

Seuls les jeunes, qui présentent les meilleures chances de succès devront être présentés, ce qui implique de **restreindre la présentation à cinq élèves ou apprentis** maximum dans chaque spécialité.

Les candidats **doivent impérativement** être scolarisés en classe de terminale ou année de terminale de baccalauréat professionnel de la spécialité choisie pour le concours et être âgés de 25 ans au plus à la date de clôture des inscriptions.

Les candidats au concours général des métiers doivent être en règle avec l'obligation de recensement ou de participation à la journée défense et citoyenneté.

3) **CALENDRIERS et MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

Du mercredi 10 novembre 2021 au jeudi 2 décembre 2021 minuit (heure de Paris) inclus, date impérative de clôture des inscriptions : inscriptions des établissements et inscriptions des candidats à effectuer à l'adresse suivante de l'application :
<https://www.cgweb.education.gouv.fr/>

Sur le site est également disponible une notice de procédure d'inscription
(https://www.cgweb.education.gouv.fr/notice_etablisements.pdf)

Au plus tard le vendredi 10 décembre 2021 : dépôt sur la plateforme numérique d'échange (PNE EXA PRO) de l'annexe 1 complétée et signée, accompagnée des confirmations d'inscription. Ces dernières, ne comportant aucune rature ou surcharge, sont signées par les candidats, les professeurs et les chefs d'établissement.

Au vu du nombre et de la répartition des candidats au sein des différentes spécialités, des informations et instructions complémentaires seront communiquées d'une part aux établissements présentant des candidats et d'autre part aux établissements désignés comme centres d'épreuves écrites.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE Dossier suivi par Mme Corinne Morlon ☎ 04 42 91 72 59	CONCOURS GÉNÉRAL DES MÉTIERS SESSION 2022	FICHE RÉCAPITULATIVE à déposer dûment renseignée sur la PNE pour le 10 décembre 2021 délai de rigueur
--	--	---

FICHE RÉCAPITULATIVE PAR ÉTABLISSEMENT

1- Spécialités de baccalauréat professionnel

Numéro d'ordre	Spécialités	Nombre de candidats présentés (cadre à renseigner par le Chef d'établissement)
1	Commercialisation et services en restauration	
2	Cuisine	
3	Etude et définition de projets industriels	
4	Fonderie	
5	Maintenance des matériels, option A Matériels agricoles Maintenance des matériels, option B Travaux publics et manutention Maintenance des matériels, option C Matériels d'espace vert	
6	Maintenance des véhicules, option A Véhicules particuliers Maintenance des véhicules, option B Véhicules de transport routier Maintenance des véhicules, option C Motocycles	
7	Métiers de la mode - vêtements	
8	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	
9	Métiers du commerce et de la vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial (VCA) option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale (VCB)	
10	Métiers et arts de la pierre	
11	Plastiques et composites	
12	Technicien en chaudronnerie industrielle	
13	Technicien menuisier agenceur	
14	Technicien d'usinage	
15	Transport	
16	Travaux publics	

2- Brevet des métiers d'art

Numéro d'ordre	Spécialités	Nombre de candidats présentés (cadre à renseigner par le Chef d'établissement)
1	Ebéniste	

Fait à :
Le :

Cachet de l'Établissement

Signature du Chef d'Établissement